

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

18 Juin 2020

18 Juin 2020

**SEANCE DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT**

**N° 32-2020**

L'an Deux Mille vingt, le vingt-cinq du mois de JUIN à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Nathalie PEREZ LEROUX**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale.

Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, FABRE Guillaume, ORSET Loïc, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : BELISAIRE Louis à BELISAIRE Thomas.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

**Objet** : Liste des noms en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des impôts directs (CCID).

Madame le Maire rappelle que l'article n°1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou son remplaçant.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, la durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation)

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le : 23 Juillet 2020.

Madame le Maire soumet une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents désigne à cet effet :

I – Contribuables domiciliés dans la Commune – titulaires.

MORIN Norbert  
BRUN Emile  
DURANTON Annie  
FABRE Germaine  
CAVO Danielle

BREZINA Yana  
COLLOMP Sylvie  
ORSET Loic  
IMBERT Vincent  
BRUN Jean-Paul

II - Contribuables domiciliés dans la Commune – Suppléants

BELISAIRE Jean-Claude  
LITTARDI Juliette  
YVROUD Richard  
BELISAIRE Marie-Noëlle  
SAUVAN Marc

BONOME Stéphane  
PERRIMOND Jean-Noël  
OLIVIER Françoise  
BRUN Louis  
BAILI Abderrazak

III - Contribuables hors Commune – Titulaires

LAGO Cathy

ISNARD Georges

IV – Contribuables hors Commune – Suppléants

LAUGIER Serge

BOXBERGER Adam

V – Contribuables propriétaires de bois – titulaires

MOREL Annick

BRUN Maurice

VI – Contribuables propriétaires de bois – suppléants

DUBOIS Laurence

FABRE Guillaume

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Madame le Maire  
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le **24 JUL. 2020**  
et publication ou notification  
le **24 JUL. 2020**

Le Maire,

